

Epreuve spéciale de DROIT LOCAL

La validation de cette épreuve permet au diplômé d'exercer en alsace Moselle (départements 57, 67 et 68).

Texte de référence : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047314440

Modalités d'inscription :

Public	Commissaires de justice stagiaires INCJ	Commissaires de justice Diplômés ou en exercice
Frais d'inscription	Inclus dans les frais de l'examen d'aptitude	150 euros
S'inscrire	https://incj.fr/examen-daptitude- inscription/	Ecrire à <u>contact@incj.fr</u> (Objet de mail : DROIT LOCAL 2024 Nom et prénom)
Echéance	J-30 de l'épreuve	

Présentation de l'épreuve

Lieu de l'épreuve : CRCJ Cour d'appel de Colmar- 40 bd du Président Wilson à Strasbourg

Convocation envoyée par la CRCJ au plus tard J-15

Nombre d'examinateurs : 3 personnes (chacune représente un département)

Durée et sujet : 30 minutes sur des sujets portant sur toutes les Procédures civiles et Procédures civiles

d'exécution



Type de sujet : questions directes sans tirage au sort- Pas de temps de préparation

Connaissance requise :

L'histoire globale du droit local

Procédure civile et Procédure civile d'exécution

Connaître toutes les spécificités du droit local et notamment PCE immobilière

Notation: note sur 20

La note à l'épreuve est indépendante des notes de l'examen d'aptitude.



Questions/ Attentes du jury

Questions classiques permettant d'évaluer les connaissances du candidat en matière de Droit Local. Le candidat devra être précis et parfaitement au courant des spécificités en matière de droit local Il devra démontrer qu'il est apte à exercer en droit local



Conseil:

Maîtriser la pratique

Se poser des questions sur la pratique

Ouvrages : Code du droit local, et autres ouvrages accessibles sur internet (mot clé : Droit local)